

France Télécom Orange complice de l'occupation

Après Veolia et Alstom, une nouvelle multinationale française se rend complice du gouvernement israélien et de sa politique coloniale.

Lorsque France-Télécom a acquis Orange en 2000, la société israélienne de téléphonie Partner Communications ne faisait pas partie de la transaction. Partner bénéficiait à l'époque d'une licence de la marque Orange, à titre gracieux jusqu'en 2013.

En mai 2011 France Télécom signe un accord de partenariat avec l'entreprise israélienne Partner Communications :

- ↳ Partner pourra continuer à utiliser la marque Orange en échange d'une redevance de 5 M€ ;
- ↳ Partner pourra utiliser les conseils de France Télécom/Orange pour améliorer son réseau de téléphonie ;
- ↳ Par l'intermédiaire de France Télécom, Partner pourra se joindre au consortium France Télécom-Deutsche Telekom récemment mis en place pour l'achat de matériels. Partner pourra bénéficier ainsi d'économies d'échelle importantes.

Cet accord va au-delà de la simple licence de marque, Il fait de France Télécom un partenaire stratégique de Partner, qui fournit des services aux colons et aux militaires israéliens.

Partner et les territoires palestiniens occupés.

Il y a quatre opérateurs israéliens en téléphonie mobile : Cellcom, Partner, Pelephone et MIRS.

Tous les quatre ont des infrastructures, des antennes érigées dans les territoires palestiniens occupés (sur des terres palestiniennes confisquées).

De plus ces sociétés opèrent aussi sur le marché palestinien

L'occupation leur assure un avantage compétitif sur les opérateurs palestiniens. En effet, ces derniers ne sont pas autorisés à installer des antennes dans près de 60% de la Cisjordanie, dont Jérusalem, entièrement sous contrôle israélien. En outre l'attribution de fréquences à un opérateur palestinien est plus que limitée. En conséquence, un rapport de la Banque Mondiale publié en janvier 2008 indique que 20% à 45% du marché de téléphonie mobile palestinienne était, entre les mains des entreprises israéliennes.

Même en utilisant des fournisseurs palestiniens, les clients palestiniens doivent compter sur les entreprises israéliennes en raison des restrictions sur la construction des infrastructures de télécommunication palestiniennes. Les opérateurs palestiniens doivent passer par des opérateurs israéliens pour tout appel international ainsi que pour ceux reliant la Cisjordanie et Gaza et même pour des appels entre différentes régions de Cisjordanie.

Et bien sûr les entreprises israéliennes perçoivent un pourcentage sur tous les revenus d'interconnexion des appels entre des opérateurs palestiniens et israéliens.

Une violation du droit international

En violation des Accords d'Oslo, les entreprises israéliennes ne paient pas d'impôts à l'Autorité palestinienne pour leur activité commerciale sur le marché palestinien (perte de recettes fiscales annuelles estimée à 60 millions de dollars). Partner, bénéficie de l'occupation. En 2011, sur le territoire palestinien, il dispose de 176 antennes et installations de communication en violation du droit international et des Conventions de Genève. En effet l'article 46 du règlement de La Haye de 1907 dispose que lors d'une

occupation la propriété privée doit être « respectée » et « ne peut pas être confisquée » et l'article 147 de la 4e Convention de Genève condamne « la destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire. ». La Cour Pénale Internationale, définit comme crimes de guerre les violations de ces

dispositions lorsqu'elles visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève. L'accord de partenariat entre France Télécom/Orange et Partner est donc inacceptable. Le soutien apporté par France Télécom/Orange à Partner rend l'entreprise complice de toutes les violations du droit international commises par Partner.

France Télécom/Orange se place délibérément comme complice de l'Etat israélien, dans son entreprise de colonisation, de dépossession, de discrimination et d'oppression de la population palestinienne.



AFPS GENTILLY. – ESI, 25, rue Jean Louis 94250 Gentilly
Mail: afps.gentilly@laposte.net
Site: afpsgentilly.wordpress.com